

PROCES-VERBAL séance du 10 Juillet 2020

Madame le Maire ouvre la séance, s'assure du respect du quorum, et communique à ses collègues les pouvoirs donnés par les conseillers municipaux empêchés :

Madame SERRE : procuration à Monsieur CHAUSSERON
Madame LEDIEU : procuration à Madame RENIER

ainsi que les excuses de **Monsieur BOULET-BENAC – Madame VEILLAT et Madame LY.**

-

Monsieur Jean-Jacques BOUILLO est désigné en qualité de secrétaire de séance.

-

Elections des délégués pour les élections sénatoriales du 27 Septembre 2020

En application de l'article R 133 du Code Electoral, le bureau électoral, sous la présidence de Madame RENIER, est composé de :

- Monsieur TURPIN et Monsieur GRESSET : conseillers municipaux les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin
- Monsieur CHAUSSERON et Madame GUIMARD : conseillers municipaux les plus jeunes

Madame RENIER indique qu'elle ne figure pas sur la liste proposée pour ces élections dans la mesure où sa fonction de Conseillère régionale la place de droit grand électeur. Elle propose donc la liste suivante pour le groupe « Ensemble pour Aubigny », liste qui respecte la parité et l'alternance d'un candidat de chaque sexe :

M. GRESSET – Mme MALLET – M. TURPIN – Mme BUREAU – M. DUVAL – Mme ABDELLALI – M. CARLIER – Mme SERRE – M. RAFFESTIN – Mme DORISON – M. CHAUSSERON – Mme LEDIEU – M. CHESNE – Mme DOGET – M. ADAM en qualité de délégués titulaires

Et Mme GELOTTE – M. THOR – Mme MOLENAT – M. BOUILLO – Mme XIONG en qualité de délégués suppléants.

Madame le Maire indique que ces élections sénatoriales se déroulent à Bourges dans la salle du Duc Jean.

Pour mémoire, actuellement les sénateurs sont Rémy Pointereau et Marie-Pierre RICHER, suppléante de François PILLET qui est entré au Conseil Constitutionnel.

A l'issue des votes, le bureau procède au dépouillement et communique les résultats :

- Liste « Ensemble pour Aubigny » : élue par 26 voix Pour sur 26 votes

INFORMATIONS DIVERSES

Foire-Exposition

Madame le Maire indique que les commerçants sont favorables à la tenue de la Foire-Exposition mi-octobre. Elle propose de la prévoir et de l'annuler si l'évolution de la crise sanitaire le nécessite.

Monsieur DUVAL invite l'association à réunir de nouveau son bureau pour évaluer les conséquences en cas d'annulation de la manifestation.

Monsieur CHESNE précise que la tenue de cette foire-exposition représente un réel enjeu économique pour le commerce sur le week-end. La date avancée coïncide avec le Salon du Polar, ce qui amènerait une animation conjointe sur le centre-ville. Une nouvelle réunion de bureau se tiendra pour arrêter une décision sur le maintien de cette foire.

Animations durant l'été

Considérant l'annulation des Fêtes Franco-Ecossaises, Madame le Maire explique que la commune a décidé d'organiser cette année « les Vendredis d'Aubigny » :

- Vendredi 24 juillet : fermeture du centre-ville à 18 h jusqu'à 0 h 30, les terrasses pourront s'agrandir et les commerces pourront déballer devant leurs boutiques. Le groupe « Le connard et la méchante » déambulera devant les terrasses
- Samedi 8 août et dimanche 9 août : un groupe de reconstitution historique écossaise investira les salles du château dans lesquelles des démonstrations seront organisées (cuisine, cuir...). Les membres du groupe circuleront également en ville pour informer de leur présence au château
- Vendredi 14 et vendredi 28 août : de nouveau « les vendredis d'Aubigny » avec d'autres animations.

L'association Lao Hmong organise également une animation à ces différentes dates. Des promenades à poneys payantes seront proposées dans les Grands Jardins.

Madame MALLET précise que les commerçants qui le désirent pourront s'étendre sur la voie devant leurs établissements (restaurateurs, bars...).

Madame RENIER indique que le coût pour l'ensemble de ces animations s'élèverait à 5 650 €. Ceci fera l'objet d'une décision modificative en septembre prochain.

Château des Stuarts

Madame le Maire rappelle que la DRAC a subventionné les travaux de rénovation de façade du château à hauteur de 40 %. La DRAC a sollicité la Commune pour la suite des travaux. Le taux de subvention pourrait être supérieur dans le cadre d'un plan de relance de l'économie suite à la crise sanitaire. Mais pour solliciter cette subvention, il convient de retenir le maître d'œuvre pour le 15 août prochain.

L'opération nouvelle comprendrait 3 tranches :

- Tranche 1 : l'angle en continuité du porche estimée à 88 000 € HT
- Tranche 2 : la partie longue y compris la chapelle (côté salle du conseil municipal) estimée à 320 000 € HT
- Tranche 3 : la partie longue côté cour estimée à 275 000 € HT

Une consultation est lancée pour choisir un architecte. Les enveloppes seront ouvertes le 6 août et le choix sera opéré.

Une rencontre avec Madame ROUSSEAU de la DRAC aura lieu mercredi pour étudier le projet et la subvention.

Le conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition. Une délibération sera présentée à la rentrée.

Site Patrimonial remarquable

Madame le Maire indique que l'Architecte des Bâtiments de France propose de recruter un étudiant de l'architecture pour réaliser ce document.

Il est intéressant d'intégrer au SPR les entrées de ville, les propriétaires qui seront dans ce périmètre bénéficieront d'une défiscalisation sur les travaux qu'ils réaliseront. Cet avantage fiscal pourra encourager la rénovation en centre-ville.

Terre de Jeux 2024

Madame le Maire indique que la commune d'Aubigny vient d'être labellisée « Terre de jeux 2024 ». Cela signifie qu'elle s'engage à promouvoir le sport, cela peut consister à promouvoir le sport dans le fleurissement, lors des Fêtes Franco-Ecossaises... Il s'agit d'un dispositif de communication et de pédagogie du sport.

Une deuxième candidature a été adressée pour être retenue « ville d'accueil pour les jeux ou les jeux paralympiques ». Ce dossier était particulièrement pointu et les infrastructures dont dispose Aubigny ne répondent pas aux critères de ce label.

Monsieur TASSEZ indique que seules les grandes villes détenant de grandes structures spécifiques à un sport précis comme Lamotte Beuvron pour les chevaux, Hossegor pour la voile ou Orléans pour le judo, sont susceptibles d'être retenues pour accueillir des équipes en vue des jeux 2024.

La commission sports devra travailler sur le sujet avec les associations sportives pour mettre en avant les jeux olympiques 2024.

Madame le Maire indique que la Région centre est susceptible de subventionner l'acquisition et la mise en place d'appareils de fitness extérieurs. La commission sports étudiera cette possibilité et proposera un choix de site et d'appareils.

Madame GUIMARD indique que la commission jeunesse a étudié le renouvellement des jeux publics pour les enfants et a avancé l'idée de mettre en place un pôle enfants d'âge moyen et un pôle adultes dans les parcs afin que les familles puissent pratiquer ensemble.

Madame le Maire rappelle qu'une enveloppe de 27 000 € a été réservée à ces replacements.

Madame GUIMARD ajoute qu'un travail en collaboration avec la commission sports permettrait de proposer un projet cohérent.

Madame GROUSSEAU indique qu'au-delà des équipements, le sport sur tapis n'engendre pas d'investissement et peut être très intéressant également. Par rapport au covid-19, la gymnastique peut avoir lieu en plein air mais les espaces plats sur lesquels il est possible de pratiquer ce sport ne sont pas si nombreux. Un espace adapté pourrait être envisagé en parallèle des équipements pour les pratiques de groupe.

Madame RENIER regrette que l'espace du centre de loisirs ait été clôturé en totalité et propose de réfléchir à la possibilité de mettre ce lieu à disposition des clubs de sports. De même, l'équipement couvert qui doit être réalisé pour le tennis pourrait également être mis à disposition des clubs de sports sous réserve d'imposer des chaussures qui ne dégraderaient pas le revêtement.

Monsieur TASSEZ souligne que le matériel mis en place durant les périodes de centre de loisirs est protégé grâce à cette clôture. Il ajoute que le bâtiment du centre de loisirs mériterait d'être repeint.

Ecole Sainte-Solange

Madame PINET annonce qu'elle prendra la direction de l'Ecole Sainte-Solange à la rentrée de septembre 2020.

Forum des métiers

Madame le Maire rend compte des compliments qu'elle a reçus de la société Chêne Décor pour l'organisation du Forum des Métiers grâce auquel elle a pu recruter.

Monsieur DUVAL indique que le Forum des Métiers 2020 aura lieu le 13 Novembre.

-

La séance est levée.